

スタデ

「ドミニカ」共和国

ベタンセス

「エジプト」國

ファクリー

ドクトル、エム、エル、グインディ

「エクアドル」國

ホタ、イリンゴウルト

西班牙國

侯爵デ、ファウラ

ドクトル、エフ、ムリーリオ

「アメリカ」合衆國

エイチ、エス、カンミング

ダブリュー、ダブリュー、キング

「エティオピア」國

エントット公、ラガルド

「フィンランド」國

エンケル

佛蘭西國

カミーユ、バレール

アリスマンディ

ナヴァイユ

ドクトル、アー、カルメット

國際衛生條約

STADE.

POUR LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

BETANCES.

POUR L'ÉGYPTÉ:

FAKHRY.

Dr. M. EL GUINDY.

POUR L'ÉQUATEUR:

J. ILINGOURTH.

POUR L'ESPAGNE:

Marquis DE FAURA.

Dr. F. MURILLO.

POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

H. S. CUMMING.

W. W. KING.

POUR L'ÉTHIOPIE:

LAGARDE, Duc D'ENTOTTO.

POUR LA FINLANDE:

ENCKELL.

POUR LA FRANCE:

CAMILLE BARRERE.

HARISMENDY.

NAVAILLES.

Dr. A. CALMETTE.

國際衛生條約

レオン、ベルナール

「アルジェリー」

ドクトル、レイノー

西「アフリカ」

ドクトル、ポール、グーシアン

東「アフリカ」

ティルー

印度支那

ドクトル、レルミニエ

ドクトル、エヌ、ベルナール

「シリア」、「グラン、リバン」、「アラウィット」

及「ヂェベル・ドルユズ」

アリスマンディ

佛蘭西國ノ他ノ殖民地、保護領、屬地及委任統

治地域全部

オーディベール

英帝國

ジー、エス、ブカナン

ジョン、マレー

「カナダ」

ジェー、エー、アミオット

「オーストラリア」聯邦

LEON BERNARD.

POUR L'ALGERIE:

Dr. RAYNAUD.

POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE:

Dr. PAUL GOUZIEU.

POUR L'AFRIQUE ORIENTALE:

THIROUX.

POUR L'INDOCHINE:

Dr. L'HERMINIER.

Dr. N. BERNARD.

POUR LES ETATS DE SYRIE, DU GRAND-LIBAN, DES

ALAOUITES ET DU DJEBEL-DRUSE:

HARISMENDY.

POUR L'ENSEMBLE DES AUTRES COLONIES, PROTEC-

TRATS, POSSESSIONS ET TERRITOIRES SOUS MAN-

DAT DE LA FRANCE:

AUDIBERT.

POUR L'EMPIRE BRITANNIQUE:

G. S. BUCHANAN.

JOHN MURRAY.

POUR LE CANADA:

J. A. AMYOT.

POUR L'AUSTRALIE:

ダブリュール、シー、ソーワーズ

「ニュー・ジールランド」

シドニー、プライス、ジェームズ

印度

デュー、ティー、チャドウィック

南「アフリカ」聯邦

フィリップ、ストック

希臘國

アー、セー、カラパノス

ドクトル、マタランガス

「グアテマラ」國

フランシスコ、アー、フィゲロア

「ハイティ」國

ジョルジュ、オーデン

「ヘチアーズ」國

ドクトル、マームード、ハムード

「ホンデュラス」國

ルベン、アウディノ、アギラール

「ハンガリー」國

ドクトル、セー、グロッシュ

伊太利國

アルベール、ルトラリオ

ジョヴァンニ、ヴィットリオ、レベッティ

國際衛生條約

W. C. SAWERS.

POUR LA NOUVELLE-ZÉLANDE:

SYDNEY PRICE JAMES.

POUR L'INDE:

D. T. CHADWICK.

POUR L'UNION SUD-AFRICAINE:

PHILIP STOCK.

POUR LA GRECE:

AL. C. CARAPANOS.

D. MATARANGAS.

POUR LE GUATEMALA:

FRANCISCO A. FIGUEROA.

POUR HAÏTI:

GEORGES AUDAIN.

POUR LE HEDJAZ:

Dr. MAHMOUD HAMOUDÉ.

POUR LE HONDURAS:

RUBÉN AUDINO AGUILAR.

POUR LA HONGRIE:

Dr. CH. GROSCH.

POUR L'ITALIE:

ALBERT LUTRARIO.

GIOVANNI VITTORIO REPETTI.

オドアルド、フエッテル

ジ、ロッコ

ジュゼッペ、ドウルエッティ

大日本帝國

松島隆

鶴見三三

「リベリア」共和國

アール、レーマン

エヌ、オームス

「リスアニア」國

ドクトル、ペー、ヴァイチュエーシユカ

「ルクセンブルグ」國

ドクトル、ブラウム

「モロッコ」國

アリスマンディ

ドクトル、レイノー

「メキシコ」國

エレ、カブレラ

「モナコ」國

エフ、ルッセル

ドクトル、マルサン

諸威國

シグール、ベンツォン

ODOARDO HUETTER.

G. ROCCO.

GIUSEPPE DRUETTI.

POUR LE JAPON:

H. MATSUSHIMA.

MITSUZO TSURUMI.

POUR LA RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA:

R. LEHMANN.

N. OOMS.

POUR LA LITHUANIE:

Dr. PR. VAICUSKA.

POUR LE LUXEMBOURG:

Dr. PRAUM.

POUR LE MAROC:

HARISMENDY.

Dr. RAYNAUD.

POUR LE MEXIQUE:

R. CABRERA.

POUR MONACO:

F. ROUSSEL.

Dr. MARSAN.

POUR LA NORVÈGE:

SIGURD BENTZON.

「パラグアイ」國

エレ、ヴェー、カバリエーロ

和蘭國

ドッデ、ファン、トローストワイク

エヌ、エム、ヨセフス、ジッタ

デ、フォーヘル

ファン、デル、プラス

「ペルー」國

ペー、ミンベラ

「ベルシア」國

ドクトル、アリ、カーン、バルトー、アーザム

マンスール、シアリフ

政府ノ承認ヲ條件トス

「ポーランド」國

ホヂコ

「ポルトガル」國

リカルド、ジョルジェ

「ルーマニア」國

ドクトル、ジー、カンタクゼース

「サン・マリノ」國

ドクトル、グエルバ

「セルブ、クロアート、スロヴェーン」王國

國際衛生條約

POUR LE PARAGUAY:

R. V. CABALLERO.

POUR LES PAYS-BAS:

DOUDE VAN TROOSTWYK.

N. M. JOSEPHUS JITTA.

DE VOGEL.

VAN DER PLAS.

POUR LE PÉROU:

P. MIMBELA.

POUR LA PERSE:

ad referendum:

Dr. ALI KHAN PARTOW AAZAM.

MANSOUR CHARIF.

POUR LA POLOGNE:

CHODZKO.

POUR LE PORTUGAL:

RICARDO JORGE.

POUR LA ROUMANIE:

Dr. J. CANTACUZÈNE.

POUR SAINT-MARIN:

Dr. GUELPA.

POUR LE ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLO-
VENES:

エム、スバライコヴィッチ

「サルヴァドル」國

カルロス、エレ、ラルデ・アルテス

「スーダン」

オリヴァー、フランシス、ヘイネス、アトキー

瑞西國

デュナン

カリエール

「チェコスロヴァキア」國

ドクトル、ラディ斯拉フ、プロハースカ

「テュニス」國

ナヴァイユ

「トルコ」國

アー、フェティール

「ソヴィエト」社會主義共和國聯邦

ジー、ダフティアン

ジー、マンムリア

エル、ブロンステイン

オー、メブルヌトフ

エヌ、フレイベルグ

アー、シシン

ヴェー、エゴリエフ

M. SPALAIKOVITCH.

POUR EL SALVADOR :

CARLOS R. LARDE-ARTES.

POUR LE SOUDAN :

OLIVER FRANCIS HAYNES ATKY.

POUR LA SUISSE :

DUNANT.

CARRIERE.

POUR LA TCHÉCOSLOVAQUIE :

Dr. LADISLAV PROCHAZKA.

POUR LA TUNISIE :

NAVAILLES.

POUR LA TURQUIE :

A. FETHY.

POUR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOVIÉTISTES SOCI-

ALISTES :

J. DAVTIAN.

J. MAMMOULIA.

L. BRONSTEIN.

O. MEBOURNOUTOFF.

N. FREYBERG.

AL. SYSSINE.

V. EGORIEW.

「ウルグアイ」國

アー、エローサ

「ヴェネズエラ」國

ホセ、イー、カルデナス

政府ノ承認ヲ條件トス

POUR L'URUGUAY:

A. HEROSA.

POUR LE VENEZUELA:

ad referendum

JOSÉ IG. CARDENAS.

附屬書

千八百九十三年六月十九日ノ

「エジプト」國太守命令

ANNEXE.

DÉCRET KHÉDIVIAL DU 19 JUIN

1893.

前文

「エジプト」國太守ハ

内務大臣ノ奏請及内閣ノ一致セル意見ニ基キ

千八百八十一年一月三日(千二百九十八年二月二日)

ノ命令ニ諸種ノ修正ヲ加フルノ必要ナリシコトヲ思ヒ

左ノ通命令ス

NOUS, KHÉDIVE D'ÉGYPTÉ,

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur
et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres:

Considérant qu'il a été nécessaire d'introduire diverses modifications dans notre Décret du 3 janvier 1881 (2 Safer 1298),

DÉCRÉTONS:

第一條

衛生海事
檢疫委員
會

衛生海事檢疫委員會ハ流行病及家畜流行病ノ「エジプト」國ヘノ輸入又ハ他國ヘノ傳播ヲ豫防スル爲執ルベキ措置ヲ定ムルコトヲ要ス

第二條

エジプト
國代表委
員

「エジプト」國代表委員ノ數ハ左ノ四名ニ減ゼラルベシ
一 委員會會長「エジプト」國政府ニ依リ任命セラレ且可否同數ノ場合ニ於テノミ表決ス

二 「ヨーロッパ」人タル醫師一名 衛生海事檢疫部
監察長官トス

三 「アレキサンドリア」市ノ衛生監察官又ハ其ノ代
理者

四 保健及公衆衛生部ノ獸醫監察官

一切の代
表委員の
資格

一切ノ代表委員ハ「ヨーロッパ」醫科大學若ハ國ニ依リ正規ノ免許證ヲ付與セラレタル醫師又ハ本職ノ現職官吏ニシテ少クトモ副領事若ハ之ニ相當スル階級ノモノタルコトヲ要ス本規定ハ現ニ在職中ノ者ニハ適用セ

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire est chargé d'arrêter les mesures à prendre pour prévenir l'introduction en Égypte, ou la transmission à l'étranger, des maladies épidémiques et des épizooties.

ARTICLE 2.

Le nombre des délégués égyptiens sera réduit à quatre membres:

1° Le Président du Conseil, nommé par le Gouvernement égyptien, et qui ne votera qu'en cas de partage des voix;

2° Un docteur en médecine européen, inspecteur général du Service sanitaire, maritime et quarantenaire;

3° L'inspecteur sanitaire de la ville d'Alexandrie, ou celui qui remplit ses fonctions;

4° L'inspecteur vétérinaire de l'Administration des services sanitaires et de l'hygiène publique.

Tous les délégués doivent être médecins régulièrement diplômés, soit par une Faculté de médecine européenne, soit par l'État, ou être fonctionnaires effectifs de carrière, du grade de vice-consul au moins, ou d'un

ラルルコトナン

第三條

衛生状態
の常時監
視

衛生海事檢疫委員會ハ「エジプト」國ノ衛生狀態及他國ヨリ來ルモノニ對シ常時監視ヲ行フ

第四條

衛生情報
の交換

衛生海事檢疫委員會ハ「エジプト」國ニ關シ保健及公衆衛生局ヨリ「カイロ」及「アレキサンドリア」兩市ノ衛生公報ヲ毎週及地方ノ衛生公報ヲ毎月受領スベシ該公報ハ衛生海事檢疫委員會ガ特別ノ事由ニ依リ請求スベキ場合ニハ一層短期間毎ニ送付セラルルヲ要ス

衛生海事檢疫委員會ニ於テモ其ノ爲シタル決定及外國ヨリ接受シタル情報ヲ保健及公衆衛生局ニ通知スベシ

各政府ハ適當ト認ムルトキハ其ノ國ノ衛生公報ヲ衛生

grade équivalent. Cette disposition ne s'applique pas aux titulaires actuellement en fonctions.

ARTICLE 3.

Le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire exerce une surveillance permanente sur l'état sanitaire de l'Égypte et sur les provenances des days étrangers.

ARTICLE 4.

En ce qui concerne l'Égypte, le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire recevra chaque semaine, du Conseil de santé et d'hygiène publique, les bulletins sanitaires des villes du Caire et d'Alexandrie, et, chaque mois, les bulletins sanitaires des provinces. Ces bulletins devront être transmis à des intervalles plus rapprochés lorsque, à raison de circonstances spéciales, le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire en fera la demande.

De son côté, le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire communiquera au Conseil de santé et d'hygiène publique les décisions qu'il aura prises et les renseignements qu'il aura reçus de l'étranger.

Les Gouvernements adressent au Conseil, s'ils le

海事檢疫委員會ニ送付シ且流行病及家畜流行病ノ發生シタルトキハ直ニ其ノ旨ヲ右委員會ニ通報ス

第五條

衛生海事檢疫委員會ハ國內ノ衛生狀態ヲ確メ且其ノ必要ト認ムル一切ノ場所ニ監察委員ヲ派遣ス

保健及公衆衛生局ハ右監察委員派遣ノ通告ヲ受クベク且該監察委員ノ委任事務遂行ニ便益ヲ與フルコトニ努ムルコトヲ要ス

第六條

衛生海事檢疫委員會ハ流行病又ハ家畜流行病ガ海境又ハ砂漠境ヲ經テ「エジプト」國ニ輸入セラルルヲ防止スル爲ノ豫防措置ヲ定メ且假檢疫廠舍及常設檢疫所ヲ設置スルコトヲ要スル場所ヲ決定ス

第七條

衛生海事檢疫委員會ハ出航船舶ニ對シ衛生機關ニ依リ發給セラルル健康證明書ニ記入スベキ注意書ヲ作成ス

監察委員
の派遣

流行病輸
入の予防

出航船舶
に對する
注意書の
作成

jugent à propos, le bulletin sanitaire de leur pays et lui signalent, dès leur apparition, les épidémies et les épidémies.

ARTICLE 5.

Le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire s'assure de l'état sanitaire du pays et envoie des commissions d'inspection partout où il le juge nécessaire.

Le Conseil de santé et d'hygiène publique sera avisé de l'envoi de ces commissions et devra s'employer à faciliter l'accomplissement de leur mandat.

ARTICLE 6.

Le Conseil arrête les mesures préventives ayant pour objet d'empêcher l'introduction en Égypte, par les frontières maritimes ou les frontières du désert, des maladies épidémiques ou des épidémies, et détermine les points où devront être installés les campements provisoires et les établissements permanents quaranténaires.

ARTICLE 7.

Il formule l'annotation à inscrire sur la patente délivrée par les offices sanitaires aux navires en partance.

第八條

流行病の
外國への
伝播予防
「エジプト」國ニ流行病又ハ家畜流行病ノ發生シタル
場合ニハ右委員會ハ右疾病ノ外國ヘノ傳播ヲ防止スル
爲ノ豫防措置ヲ定ム

第九條

檢疫事務
の監視
衛生海事檢疫委員會ハ其ノ定メタル衛生檢疫措置ノ實
行ヲ監視シ且監督ス
右委員會ハ檢疫事務ニ關スル一切ノ規則ヲ制定シ國ノ
保護及諸國際衛生條約ニ依リ定メラルル保障ノ維持ニ
關シ右規則ノ嚴正ナル實行ニ留意ス

第十條

巡禮者健
康状態の
監視
右委員會ハ「ヘヂアーズ」國ニ往復スル巡禮者ヲ輸送
スル爲遵守スルコトヲ要スル條件ヲ衛生上ノ見地ヨリ
規定シ且巡禮中右巡禮者ノ健康状態ヲ監視スベシ

ARTICLE 8.

En cas d'apparition de maladies épidémiques ou d'épizooties en Égypte, il arrête les mesures préventives ayant pour objet d'empêcher la transmission de ces maladies à l'étranger.

ARTICLE 9.

Le Conseil surveille et contrôle l'exécution des mesures sanitaires quaranténaires qu'il a arrêtées.

Il formule tous les règlements relatifs au service quarantenaire, veille à leur stricte exécution, tant en ce qui concerne la protection du pays que le maintien des garanties stipulées par les conventions sanitaires internationales.

ARTICLE 10.

Il réglemente, au point de vue sanitaire, les conditions dans lesquelles doit s'effectuer le transport des pèlerins à l'aller et au retour du Hedjaz, et surveille leur état de santé en temps de pèlerinage.

決議の通
報

第十一條

衛生海事檢疫委員會ノ決議ハ内務省ニ通知セラレ又外務省ニモ通報セラルベシ外務省ハ必要ノ場合ニハ外交代表及總領事館ニ之ヲ通告スベシ

尤モ委員會會長ハ日常ノ事務ニ付沿岸都市ノ領事官憲ト直接ニ通信スルコトヲ得

第十二條

會長及其ノ不在又ハ事故ノ場合ニ於テ衛生海事檢疫部監察長官ハ委員會ノ決議ノ實行ヲ確保スルコトヲ要ス

之ガ爲會長ハ衛生海事檢疫所ノ一切ノ職員及國ノ各機關ト直接ニ通信シ委員會ノ意見ニ基キ港ノ衛生警察機關、海事檢疫所及沙漠檢疫所ヲ指揮ス

ARTICLE 11.

Les décisions prises par le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire sont communiquées au Ministère de l'Intérieur; il en sera également donné connaissance au Ministère des Affaires étrangères, qui les notifiera, s'il y a lieu, aux agences et consulats généraux.

Toutefois, le Président du Conseil est autorisé à correspondre directement avec les Autorités consulaires des villes maritimes pour les affaires courantes du service.

ARTICLE 12.

Le Président, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'Inspecteur général du Service sanitaire, maritime et quarantenaire, est chargé d'assurer l'exécution des décisions du Conseil.

A cet effet, il correspond directement avec tous les agents du Service sanitaire, maritime et quarantenaire, et avec les diverses Autorités du pays. Il dirige, d'après les avis du Conseil, la police sanitaire des ports, les établissements maritimes et quarantenaires et les stations quarantenaires du désert.

尙會長ハ日常ノ事務ヲ處理ス

第十三條

医師の選任

衛生監察長官、衛生署長並ニ防疫所及檢疫廠舎ノ醫師ハ「ヨーロッパ」醫科大學又ハ國ニ依リ正規ノ免許證ヲ付與セラレタル醫師中ヨリ選任セラルルコトヲ要ス

「ヂェダー」ニ於ケル委員會代表者ハ免許證ヲ有スル「カイロ」ノ醫師ヲ以テ充テラルルコトヲ得ヘシ

第十四條

職員等の任命

衛生海事檢疫部ニ屬スル一切ノ職ニ關シテハ委員會ハ會長ヲ經テ其ノ候補者ヲ内務大臣ニ指名シ内務大臣ハ右候補者ヲ任命スルノ權利ヲ專有スベシ

解任、異動及昇進ニ關シテモ亦同様ノ手續ニ依ルベシ尤モ會長ハ一切ノ下級事務員、傭人、使丁等ヲ直接任命スベシ

衛生監視員ノ任命ハ委員會ニ委セラル

Enfin, il expédie les affaires courantes.

ARTICLE 13.

L'Inspecteur général sanitaire, les directeurs des offices sanitaires, les médecins des stations sanitaires et campements quarantenaires doivent être choisis parmi les médecins régulièrement diplômés, soit par une Faculté de médecine européenne, soit par l'État.

Le Délégué du Conseil à Djeddah pourra être médecin diplômé du Caire.

ARTICLE 14.

Pour toutes les fonctions et emplois relevant du Service sanitaire, maritime et quarantenaire, le Conseil, par l'entremise de son Président, désigne ses candidats au Ministre de l'Intérieur, qui seul aura le droit de les nommer.

Il sera procédé de même pour les révocations, mutations et avancements.

Toutefois, le Président aura la nomination directe de tous les agents subalternes, hommes de peine, gens de service, etc.

La nomination des gardes de santé est réservée au

第十五條

衛生署長ハ七名トシ各「アレキサンドリア」「ダミエ
ット」「ポート・サイド」「スエズ」「トール」「ス
アキム」及「コッセイル」ニ駐在ス
「トール」ノ衛生署ハ巡禮期間又ハ流行病アル場合ニ
於テノミ事務ヲ取扱フコトヲ得ヘシ

第十六條

衛生署長ハ其ノ管轄區域内ノ一切ノ衛生職員ヲ指揮ス
署長ハ事務ノ適當ナル遂行ニ付責ニ任ズ

第十七條

「エル、アリシュ」ノ衛生支署長ハ前條ニ依リ署長ニ
付與セラレタルト同一ノ權限ヲ有ス

第十八條

防疫所長及檢疫廠舍長ハ其ノ統轄スル營造物ノ醫務及
管理事務ニ任ズル一切ノ職員ヲ指揮ス

Conseil.

ARTICLE 15.

Les directeurs des offices sanitaires sont au nombre
de sept, ayant leur résidence à Alexandrie, Damiette,
Port-Saïd, Suez, Tor, Souakim et Kosseir.

L'office sanitaire de Tor pourra ne fonctionner que
pendant la durée du pèlerinage ou en temps d'épidémie.

ARTICLE 16.

Les directeurs des offices sanitaires ont sous leurs
ordres tous les employés sanitaires de leur circonscrip-
tion. Ils sont responsables de la bonne exécution du
service.

ARTICLE 17.

Le chef de l'agence sanitaire d'El Ariche a les
mêmes attributions que celles confiées aux directeurs
par l'article qui précède.

ARTICLE 18.

Les directeurs des stations sanitaires et campe-
ments quaranténaires ont sous leurs ordres tous les em-

ployés du service médical et du service administratif des établissements qu'ils dirigent.

ARTICLE 19.

L'inspecteur général sanitaire est chargé de la surveillance de tous les services dépendant du Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire.

ARTICLE 20.

Le délégué du Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire à Djeddah a pour mission de fournir au Conseil des informations sur l'état sanitaire du Hedjaz, spécialement en temps de pèlerinage.

ARTICLE 21.

Un Comité de discipline, composé du Président, de l'inspecteur général du Service sanitaire, maritime et quarantenaire et de trois délégués élus par le Conseil, est chargé d'examiner les plaintes portées contre les agents relevant du Service sanitaire, maritime et quarantenaire.

Il dresse sur chaque affaire un rapport et le soumet à l'appréciation du Conseil, réuni en assemblée générale.

衛生監察
長官

衛生監察長官ハ衛生海事檢疫委員會ニ屬スル一切ノ事務部ヲ監視スルコトヲ要ス

第十九條

デエダー
における
代表者

「デエダー」ニ於ケル衛生海事檢疫委員會ノ代表者ハ「ヘデアーズ」國ノ衛生狀態特ニ巡禮中ノ衛生狀態ニ付情報ヲ委員會ニ提供スルノ任務ヲ有ス

第二十條

懲戒委員
會

衛生海事檢疫委員會長、衛生海事檢疫部監察長官及右委員會ニ依リ選任セラルル代表委員三名ヨリ成ル懲戒委員會ハ衛生海事檢疫部ノ職員ニ關シ提出セラルル不服ヲ審査スルコトヲ要ス

第二十一條

懲戒委員會ハ各事件ニ付報告書ヲ作り之ヲ衛生海事檢疫委員會總會ノ裁量ニ付ス代表委員ハ毎年改選セラル

ベク再選ヲ妨ゲズ

衛生海事檢疫委員會ノ決議ハ會長ヲ經テ内務大臣ノ承認ヲ受クルモノトス

懲戒委員會ハ衛生海事檢疫委員會ニ諮ルコトナクシテ左記ヲ科シ得

- 一 譴責
- 二 一月以下ノ給與ノ停止

第二十二條

懲戒処分

懲戒處分ハ左記トス

- 一 譴責
- 二 八日以上三月以下ノ給與ノ停止

三 轉職（手當ヲ支給セズ）

四 免職

右ノ場合ニ於テハ普通法ノ重罪又ハ輕罪ニ關スル訴追ヲ妨ゲズ

第二十三條

衛生檢疫
手数料

衛生檢疫手数料ハ衛生海事檢疫部ノ職員ニ依リ徴收セラル

Les délégués seront renouvelés tous les ans. Ils sont rééligibles.

La décision du Conseil est, par les soins de son Président, soumise à la sanction du Ministre de l'Intérieur.

Le Comité de discipline peut infliger, sans consulter le Conseil : 1° le blâme ; 2° la suspension du traitement jusqu'à un mois.

ARTICLE 22.

Les peines disciplinaires sont :

- 1° Le blâme ;
- 2° La suspension du traitement depuis huit jours jusqu'à trois mois ;

3° Le déplacement sans indemnité ;

4° La révocation.

Le tout sans préjudice des poursuites à exercer pour les crimes ou délits de droit commun.

ARTICLE 23.

Les droits sanitaires et quaranténaires sont perçus par les agents qui relèvent du Service sanitaire, mari-

time et quarantenaire.

Ceux-ci se conforment, en ce qui concerne la comptabilité et la tenue des livres, aux règlements généraux établis par le Ministère des Finances.

Les agents comptables adressent leur comptabilité et le produit de leurs perceptions à la présidence du Conseil.

L'agent comptable, chef du bureau central de la comptabilité, leur en donne décharge sur le visa du Président du Conseil.

ARTICLE 24.

Le Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire dispose de ses finances.

L'Administration des recettes et des dépenses est confiée à un Comité composé du Président, de l'Inspecteur général du Service sanitaire, maritime et quarantenaire et de trois délégués des Puissances, élus par le Conseil. Il prend le titre de "Comité des Finances". Les trois délégués des Puissances sont renouvelés tous les ans. Ils sont rééligibles.

Ce Comité fixe, sauf ratification du Conseil, le traitement des employés de tout grade; il décide les dépenses

右職員ハ會計及簿記ニ關シテハ大藏省ニ依リ定メラル
ル一般規則ニ從フ

會計職員ハ其ノ會計及其ノ徴收額ヲ衛生海事檢疫委員
會會長ニ報告ス

中央會計部長タル會計職員ハ右委員會會長ノ査閲ヲ經
タル後前項會計職員ノ責任ヲ解除ス

第二十四條

衛生海事檢疫委員會ハ其ノ財務ヲ處理ス

收入及支出ノ管理ハ衛生海事檢疫委員會會長、衛生海
事檢疫部監察長官及衛生海事檢疫委員會ニ依リ選任セ
ラルル諸國ノ代表委員三名ヨリ成ル委員會ニ委任セラ
ル右委員會ハ「財務委員會」ト稱ス諸國ノ代表委員三
名ハ毎年改選セラルベク再選ヲ妨ゲズ

財務委員會ハ衛生海事檢疫委員會ノ承認ヲ條件トシテ
一切ノ階級ノ職員ノ給與ヲ定メ經常費及臨時費ヲ決定

ス三月毎ニ特別會議ニ於テ財務委員會ハ其ノ管理スル事務ニ付衛生海事檢疫委員會ニ明細ナル報告ヲ爲ス會計年度終了後三月以内ニ衛生海事檢疫委員會ハ財務委員會ノ提議ニ基キ決算書ヲ作成シ衛生海事檢疫委員會長ヲ經テ之ヲ内務省ニ送付ス

衛生海事檢疫委員會ハ其ノ歳入ノ豫算及其ノ歳出ノ豫算ヲ編成ス右豫算ハ國ノ總豫算ト同時ニ附屬豫算ノ名義ヲ以テ内閣ニ於テ決定セラルベシ歳出額ガ歳入額ヲ超過スルコトアルベキ場合ニハ其ノ不足額ハ國ノ一般財源ニ依リ補填セラルベシ尤右委員會ハ歳入及歳出ノ均衡ヲ得シムル方法ヲ遲滞ナク考究スルコトヲ要ス右委員會ノ提議ハ會長ニ依リ内務省ニ傳達セラルベシ歳入超過ノ場合ニハ右超過額ハ衛生海事檢疫委員會ノ會計ニ於テ保管セラルベク且内閣ニ依リ承認セラルル同委員會ノ決議ヲ經タル後臨時ノ所要ニ應ズベキ豫備金ノ創設ニ專ラ充テラルベシ

fixes et les dépenses imprévues. Tous les trois mois, dans une séance spéciale, il fait au Conseil un rapport détaillé de sa gestion. Dans les trois mois qui suivent l'expiration de l'année budgétaire, le Conseil, sur la proposition du Comité, arrête le bilan définitif et le transmet, par l'entremise de son Président, au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil prépare le budget de ses recettes et celui de ses dépenses. Ce budget sera arrêté par le Conseil des Ministres, en même temps que le budget général de l'État, à titre de budget annex.—Dans le cas où le chiffre des dépenses excéderait le chiffre des recettes, le déficit sera comblé par les ressources générales de l'État. Toutefois, le Conseil devra étudier sans retard les moyens d'équilibrer les recettes et les dépenses. Ses propositions seront, par les soins du Président, transmises au Ministère de l'Intérieur. L'excédent des recettes, s'il en existe, restera à la caisse du Conseil sanitaire, maritime et quarantenaire; il sera, après décision du Conseil sanitaire, ratifiée par le Conseil des Ministres, affecté exclusivement à la création d'un fonds de réserve destiné à faire face aux besoins imprévus.

第二十五條

秘密投票
決による表

衛生海事検査委員會會長ハ同委員會ノ委員三名ノ請求
アルトキハ表決ガ秘密投票ニ依リ行ハルベキコトヲ命
ズルコトヲ要ス秘密投票ニ依ル表決ハ懲戒委員會又ハ
財務委員會ノ會員ト爲ルベキ諸國ノ代表委員ノ選任ニ
關スル場合及職員ノ任免、異動又ハ昇進ニ關スル場合
ニハ義務的トス

第二十六條

官憲の協
力

州長官、警察長官及縣知事ハ其ノ關スル限リ衛生規則
ノ實行ニ付責ニ任ズ前記諸官及一切ノ文武官憲ハ公衆
衛生ノ利益ノ爲執ルベキ措置ノ迅速ナル實行ヲ確保ス
ル爲衛生海事検査部職員ニ依リ適法ニ協力ヲ求メラル
ルトキハ之ニ協力スルコトヲ要ス

第二十七條

従來の命

従來ノ命令及規則ハ前記ノ諸規定ニ牴觸スル限リ廢止

ARTICLE 25.

Le Président est tenu d'ordonner que le vote aura
lieu au scrutin secret, toutes les fois que trois membres
du Conseil en font la demande. Le vote au scrutin
secret est obligatoire toutes les fois qu'il s'agit du choix
des délégués des Puissances pour faire partie du Comité
de discipline ou du Comité des Finances et lorsqu'il
s'agit de nomination, révocation, mutation ou avance-
ment dans le personnel.

ARTICLE 26.

Les Gouverneurs, Préfets de police et Moudirs sont
responsables, en ce qui les concerne, de l'exécution des
règlements sanitaires. Ils doivent, ainsi que toutes les
autorités civiles et militaires, donner leur concours
lorsqu'ils en sont légalement requis par les agents du
Service sanitaire, maritime et quarantenaire, pour
assurer la prompte exécution des mesures prises dans
l'intérêt de la santé publique.

ARTICLE 27.

Tous décrets et règlements antérieurs sont abrogés

令及び規則の効力

セラル

en ce qu'ils ont de contraire aux dispositions qui précèdent.

第二十八條

ARTICLE 28.

実施

内務大臣ハ本令ヲ施行スルコトヲ要シ本令ハ千八百九十三年十一月一日ヨリ實施セラルベシ

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui ne deviendra exécutoire qu'à partir du 1^{er} novembre 1893.

千八百九十三年六月十九日「ラムレー」宮殿ニ於テ本令ヲ作成ス

Fait au Palais de Ramleh, le 19 juin 1893.

アッバス、ヒルミ

ABBAS HILMI.

太守ニ依リ

Par le Khédive:

内閣議長、内務大臣リアズ

Le Président du Conseil, Ministre

de l'Intérieur,

RIAZ.

前文

「エジプト」國太守ハ

千八百九十四年十二月二十五日
ノ「エジプト」國太守命令

DÉCRET KHÉDIVIAL DU 25
DÉCEMBRE 1894.

大藏大臣ノ奏請及内閣ノ一致セル意見ニ基キ

NOUS, KHÉDIVE D'ÉGYPTÉ,

Sur la proposition de notre Ministre des Finances
et l'avis conforme de notre Conseil des Ministres;

(条一八・文化・社会一)